

Quelque chose vous turlupine Monsieur Darwin ?



SPECTACLE!

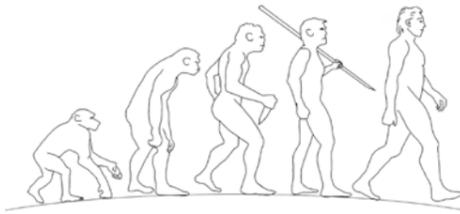


Page 2 :
Fête de la science



Page 4 :
Entretien des chaudières

la Théorie de l'Evolution



Dans le cadre de Sciences en Fêtes, la Municipalité est heureuse de vous proposer, vendredi 4 octobre, à 20h30, à la salle Jean Monnet, la pièce de théâtre « Quelque chose vous turlupine Monsieur Darwin ? »

Marchez dans les pas du naturaliste Charles Darwin, et découvrez à ses côtés sa célèbre théorie de l'évolution, entre persévérance, ténacité et polémique : lorsque la science se heurte à la parole divine, la société victorienne crie au scandale ! Rencontrez des personnages drôles, sincères, érudits ou curieux, devant faire face à d'autres hautains, jaloux et caractériels. Vivez une aventure qui dévoile l'homme derrière le chercheur, et laissez-vous emporter dans un univers d'exploration, de découverte et d'incertitude ; une aventure pleine de rebondissements, de désillusions et d'émerveillement.
L'histoire d'une vie, tout simplement.

Pièce de théâtre suivie d'un échange avec le public animé par un paléontologue et l'auteur de la pièce.

Entrée Libre
A partir de 8 ans
Durée : 1h20

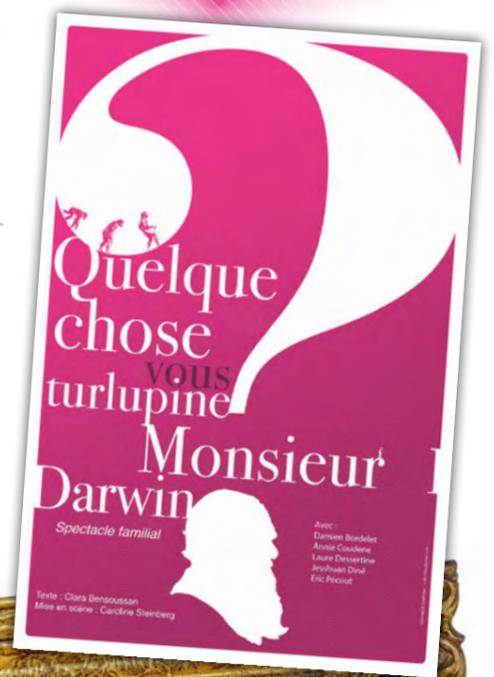
Texte : Clara Bensoussan
Conseil scientifique : Philippe Siaud,
Muséum d'histoire naturelle de Marseille

Mise en scène :
Caroline Steinberg

Distribution :
Damien Bordelet,
Annie Coudène,
Jesshuan Diné,
Laure Dessertine,
Eric Pécout

Renseignements :
Hôtel de Ville
Service Culture :
04 42 65 90 60

En partenariat avec l'agence de médiation culturelle des sciences Toile de fond
Dans le cadre des Tournées Métropole Aix-Marseille-Provence



sports



DU 21 AU 25 OCTOBRE 2019

DU SPORT ... POUR LES JEUNES MEYREUILLAIS !

L'école municipale des sports de Meyreuil propose des activités sportives aux jeunes meyreuillais de 10 à 17 ans, la possibilité de pratiquer des activités sportives au gymnase municipal de Meyreuil, ainsi que des sorties à thème : Bmx, vtt, futsal, basket, volley, escalade, tennis ...
De 9h00 à 17h00

Documents à fournir

- Un certificat médical de non contre-indication à toutes les pratiques sportives
- Une attestation de responsabilité civile extra-scolaire à jour des cotisations
- Autorisation parentale

Renseignements et inscriptions
Jusqu'au 11 octobre 2019 en mairie
(Places limitées à 16 enfants)
David Mayran : 06 78 25 66 35
Lydia Rubio : 04 42 65 90 50

TARIFS À LA SEMAINE

- 1^{ère} tranche (quotient familial 0€/500€) : 70€
- 2^{ème} tranche (quotient familial 501€/800€) : 80€
- 3^{ème} tranche (quotient familial 801€ et +) : 90€
(prévoir le repas)



Exposition LOU GIESEN

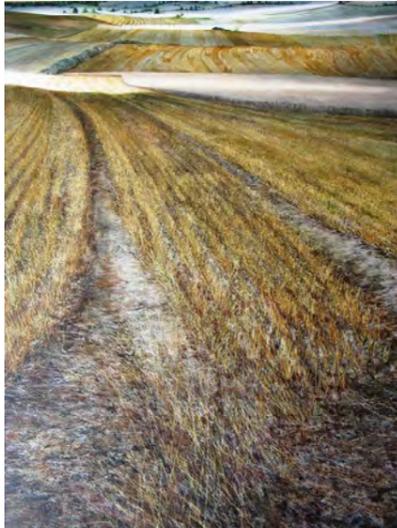


La Municipalité est heureuse de vous proposer, l'exposition de peinture figurative du défunt Lou Giesen, du 28 septembre au dimanche 6 octobre, à l'Espace La Croix.

Lou Giesen de nationalité française, est né en 1953 à Maastricht aux Pays-Bas. Il fut peintre, illustrateur et conférencier.

Ses études supérieures ont été réalisées à l'Académie d'Arts Plastiques de Maastricht et Institut Supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, en Belgique.

L'artiste réalisa de nombreuses expositions dans différents pays : Etats-Unis, Arabie Saoudite, Pays-Bas, Belgique, en France. Il fut professeur d'arts plastiques à Brignoles de 1980 à 2018, et réalisa des illustrations pour des physiciens. (Ecole polytechnique). L'œuvre de Lou révèle sa fascination pour la nature, dont il



cherche inlassablement à sublimer la lumière, les rythmes, à en abstraire des lignes et des formes ; il invite ses élèves à porter sur elle un regard humble et attentif : "on ne peut apprendre que de la nature car elle contient tout".

Publications

- Auteur et illustrateur dans le cadre d'un colloque sur « l'Art et la Science » qui s'est tenu en 2015 à l'auditorium du Louvre.
- Co-auteur et illustrateur du livre « L'impressionnisme entre art et science, la lumière au prisme d'Augustin Fresnel » pour le musée du Louvre, Edition Hermann, 2018.

Vernissage tout public en hommage au peintre samedi 28 septembre à 18h30, Espace la Croix, en présence de M. Gérard Mourou, Prix Nobel de Physique 2018 et de membres du Cobaty Pays d'Aix.

Etat civil Juillet/Août 2019

Naissances

- Paul Léo Patrick Penna
Né le 6 mai 2019 à Aix-en-Provence
- Victor Daniel Philippe Rouanet
Né le 12 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Jean Axel Marc Graglia
Né le 12 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Victor Thomas Félix Graglia
Né le 12 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Lou Monique Ferrandez Carasco
Née le 15 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Isaac Marques Branco
Né le 15 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Julia Besson Colombel
Née le 18 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Oussama Frikh
Né le 24 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Jaden Granatiere
Né le 31 juillet 2019 à Marseille 8^e arrondissement
- Myliano Adanalian Lanati
Né le 2 août 2019 à Marseille 15^e arrondissement

Décès

- Mia Kamoun
Née le 7 août 2019 à Aix-en-Provence
- Sacha Jacques Christian Catena Bachelery
Né le 9 août 2019 à Aix-en-Pce
- Elena Nadine Giovanna Ezkulian
Née le 11 août 2019 à Aix-en-Provence
- Mathis Raiwet
Né le 11 août 2019 à Aix-en-Provence
- Victoria JEAN
Née le 20 août 2019 à Aix-en-Provence
- Léane Ninnette Laudicina
Née le 27 août 2019 à Aix-en-Provence
- Renée Mesplède veuve Reynaud
Décédée le 2 juillet 2019 à Meyreuil
- Mireille Simone Josette Fabre
Décédée le 6 juillet 2019 à Bouc Bel Air
- Dominique Maurice Emmanuel Bedel
Décédé le 29 juillet 2019 à Aix-en-Provence
- Assunta Maria Angela Beltrando veuve Giordano
Décédée le 10 août 2019 à Meyreuil
- Claudine Odette Torelli veuve Mannoni
Décédée le 18 août 2019 à Aix-en-Provence
- France Thérèse Josette Garcin veuve Mattiello
Décédée le 22 août 2019 à Maignane
- Anna-Maria Melis veuve Versace
Décédée le 23 août 2019 à Gardanne
- Gilbert Jean Roger Coissard
Décédé le 27 août 2019 à Sausset-les-Pins

Mariages

- Hugo Marc David Etienne Desfosses et Audrey Catherine Aline Fignac
Le 27 juillet 2019
- Romain Gilbert Amsellem et Laury Rolande Carmen Fusi - Le 17 août 2019
- Adrien René Guy Bollengier et Eva Zheleva - Le 30 août 2019

Journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'association Les Amis St Marc La Morée est heureuse de vous proposer, les samedis 21 et dimanche 22 septembre, des visites commentées de la Chapelle Saint-Marc la Morée, de 14h à 18h sur rendez-vous. De style roman, la chapelle Saint-Marc la Morée fut construite au XI^{ème} siècle, au-dessus d'un temple romain, voué au dieu Mars. Son nom est dédié à Saint-Marc (nom proche du dieu Mars) et au quartier la Morée. A visiter également, l'Eglise Saint-Marc du Chef-lieu. La dévotion du village envers Saint-Marc est immortalisée par la vitrification du Lion dans l'église du chef-lieu, édifiée en 1689. On peut admirer le mobilier monastique et en particulier le retable attribué à Mignard (classé). La nef latérale abrite l'autel de la vierge et l'apparition du sacré-coeur à soeur Marguerite-Marie (sous les traits de Marie Alacoque).

Entrée libre / Parking voiture

Renseignements service culture : 04 42 65 90 60

Réservation non obligatoire.

Les "tête-à-tête avec le Maire"

Monsieur Le Maire est disponible 1 samedi par mois afin de rencontrer les administrés, sans rendez-vous, en Mairie. Prochaine permanence le samedi 5 octobre de 10h à 12h.

Bienvenue

Souhaitons la bienvenue à la nouvelle association Meyreuillaise « J'M DANSE MEYREUIL » proposant les « Thés Dansants », à la salle Jean Monnet, de 14h30 à 18h, les : Mardi 1^{er} octobre, mardi 29 octobre, mardi 12 novembre, mardi 10 décembre, mardi 14 janvier 2020.

Animation assurée par l'orchestre ARC-EN-CIEL. Entrée + boissons + pâtisserie : 10 euros.

Renseignements et réservations : Denis : 06.09.50.20.08 / Rosine : 06.84.84.90.27 Léo : 06.58.03.06.47

Tennis Club Meyreuil

TARIF DU TENNIS CLUB MEYREUIL 2019/2020

COTISATIONS (licence comprise) (obligatoire pour tous : sauf mini tennis)	TARIFS
ADULTES	120 €
COUPLES	200 €
JEUNES - 18 ANS	60 €
SENIORS + 65 ANS	60 €
ENTREPRISES (mardi ou jeudi de 12h à 15h)	100€
LES COURS	
MINI-TENNIS (45 min/semaine)	60 €
CLUB JUNIOR (1h30/semaine+30 min de sports collectifs)	200 €
INITIATION (1h/semaine)	120 €
ENTRAINEMENT (1h30/semaine)	180 €
ENTRAINEMENT (3h/semaine)	300 €
COMPETITION (5h/semaine)	370 €
ENTREPRISES PERFECTIONNEMENT (1h30/15 jours)	120 €

Inscriptions saison 2019/2020 : Service de la Jeunesse et des Sports de la Mairie 06 46 57 00 13 • tennisclub@ville-meyreuil.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

REPAS OU COLIS DE FIN D'ANNÉE

Mme, M. _____ Date de naissance : _____ / _____

Domicilié(e) : _____

Téléphone : _____ / _____ / _____ / _____

SOUHAITE BENEFICIER (une seule case à cocher) : COLIS REPAS 1 personne REPAS couple

SI REPAS couple : Nom du conjoint _____ Prénom _____

Date de naissance : _____ Domicilié(e) : _____

Signature : _____

Noël des Aînés - 2019

Cette année à nouveau, il convient de remplir le bulletin quant au choix du colis ou du repas offert par la Municipalité et de le retourner en mairie avant le 15 octobre 2019.

Pour rappel, le colis est destiné à chaque personne de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune.

Le repas, qui se déroulera le 30 Novembre, est également destiné aux personnes de 65 ans et plus, accompagnées de leur conjoint même s'il n'atteint pas encore cet âge.

Des bulletins d'inscriptions seront disponibles en mairie, à la médiathèque, auprès des associations "entraide" et "super mamies".

L'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES



Pour un chauffage sûr et efficace

Votre logement est équipé d'une chaudière qui vous assure le chauffage ou le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Son entretien annuel est obligatoire et doit être réalisé par un professionnel.

Une chaudière entretenue régulièrement vous garantit un fonctionnement en toute sécurité. De plus, elle a une durée de vie plus longue et subit moins de pannes qu'une chaudière non entretenue. Elle consomme moins de combustible, produit moins de gaz à effet de serre et de polluants.

La visite d'un professionnel est aussi l'occasion d'avoir des conseils personnalisés sur votre système de chauffage, son usage et éventuellement son amélioration.

L'entretien annuel par un professionnel certifié

Pour le particulier, quelles obligations ?

L'entretien de votre chaudière par un professionnel qualifié est obligatoire et doit être effectué chaque année.

Pour réaliser cette visite obligatoire, vous pouvez faire appel chaque année à un professionnel ou passer avec lui un contrat d'entretien qui peut couvrir davantage de prestations (dépannages, intervention sous 24 h, etc.).

Si vous faites installer ou remplacer une chaudière, vous devez faire effectuer le premier entretien au plus tard dans l'année civile qui suit.

> **Vous habitez une maison ou un appartement doté d'une chaudière individuelle :** l'entretien s'effectue à votre initiative et sous votre responsabilité, sauf disposition contraire prévue dans le bail, si vous êtes locataire.

> **Vous êtes chauffé par une chaudière collective :** l'entretien est effectué à l'initiative du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

Le professionnel qui est intervenu vous remet, dans les 15 jours qui suivent sa visite, une **attestation d'entretien**. Vous devez la conserver pendant deux ans au moins pour la présenter en cas de contrôle ou de demande du bailleur ou de l'assurance (en cas de sinistre).

Pour le professionnel, quelles obligations ?

Le spécialiste qui réalise l'entretien de votre chaudière doit posséder les qualifications professionnelles prévues par la loi du 5 juillet 1996.

> Il vérifie la chaudière et il la nettoie au besoin.

> Il effectue les réglages nécessaires à son bon fonctionnement.

> Dans le cas où elle n'est pas étanche (chaudière de type B), il effectue une mesure de monoxyde de carbone, gaz dangereux pour votre santé.

> Il estime les performances énergétiques et les émissions de polluants (NOx pour les chaudières gaz et fioul, COV et poussières pour les chaudières bois et autres biomasses). Il les compare aux résultats des chaudières les plus performantes aujourd'hui sur le marché.

À l'issue de l'entretien, le professionnel vous fournit les conseils nécessaires pour utiliser au mieux votre chaudière, améliorer ou rénover votre installation. Ces prescriptions sont indicatives et n'ont pas de caractère contraignant.

L'attestation remise par le professionnel doit comporter :

> la liste des opérations effectuées et des défauts corrigés lors de la visite d'entretien,

> le taux de monoxyde de carbone mesuré,

> la performance énergétique et environnementale estimée de la chaudière (rendement et émissions de polluants atmosphériques),

> des conseils pour utiliser au mieux la chaudière et l'installation de chauffage.

Une priorité absolue : la sécurité

Le contrôle du monoxyde de carbone

Un danger invisible

Le monoxyde de carbone ou CO est incolore, inodore et mortel à forte concentration. Il se dégage en quantité dangereuse **quand des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude à combustion sont mal entretenus** et / ou fonctionnent dans une pièce mal ventilée, où l'atmosphère est appauvrie en oxygène.

Une surveillance gage de sécurité

Si votre chaudière n'est pas étanche (chaudière de type B), lors de son passage annuel, le professionnel qui réalise son entretien mesure le taux de monoxyde de carbone dans l'air ambiant du local où se trouve votre chaudière.

S'il constate une anomalie de fonctionnement (taux de CO compris entre 20 et 50 ppm), il vous en prévient et vous préconise des investigations supplémentaires.

S'il constate un **danger grave et immédiat** (taux de CO supérieur à 50 ppm), le professionnel vous informe de ce danger et doit **impérativement arrêter votre chaudière**. La remise en service de l'installation ne doit se faire que **si les conditions normales de fonctionnement de la chaudière sont rétablies**.

Le ramonage

Le ramonage mécanique et la vérification du conduit de fumée sont indispensables pour votre sécurité : un conduit obstrué ou non étanche peut être à l'origine d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Le ramonage est obligatoire pour toutes les chaudières raccordées à un conduit d'évacuation des produits de combustion (chaudière de type B).

Pour les chauffages au gaz et au fioul, le ramonage du conduit de fumée est obligatoire au moins une fois par an, selon les dispositions de l'article 31.6 du Règlement Sanitaire Départemental type reprises dans chaque département par arrêté préfectoral. Pensez à conserver le justificatif ! Le professionnel en charge de l'entretien de votre chaudière peut vous le réclamer.

Pour les chaudières au gaz dites étanches (chaudière à ventouse, VMC-gaz...), le ramonage n'est pas obligatoire. Cependant, lors de l'entretien de la chaudière, le professionnel doit vérifier l'étanchéité du conduit et nettoyer le conduit du raccordement.

Pour les appareils de chauffage au bois (foyers fermés, inserts, poêles, chaudières), conformément au Règlement Sanitaire Départemental de votre commune, vous devez faire ramoner votre cheminée une fois par an, deux fois si la consommation de l'appareil est de plus de 10 stères par an (dont une fois lors de la période de chauffe). Le ramonage mécanique de votre cheminée permet d'éliminer les dépôts accumulés sur les parois intérieures et facilite l'évacuation de la fumée.

Changer sa chaudière

Si vous souhaitez changer votre chaudière, vous pouvez la remplacer par :

- > une chaudière à haute performance énergétique,
- > une chaudière au bois,
- > une pompe à chaleur.

Des aides financières sont disponibles pour vous aider à améliorer ou à changer votre installation de chauffage.

Pour être accompagné dans votre projet et connaître toutes les possibilités de financement de vos travaux, contactez les conseillers FAIRE.

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel OU www.faire.fr



L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Meyreuil info

Directeur de publication : Jean-Pascal Gournès

Crédit photos : Mairie de Meyreuil

Conception / Impression : Taurus

Rédaction : Audrey Badoux

PARUTION LE 17 SEPTEMBRE 2019

www.ville-meyreuil.fr

Ville de Meyreuil